

L'an deux mil vingt, le vendredi 31 juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDEF, Maire.

Excusés : Stéphane GORBINET (pouvoir à Delphine Mazerolle) et Virginie PETIT (pouvoir à Isabelle BIDEF)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu des précédentes réunions ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 : (Adoptés à l'unanimité)

Lotissement → Il fait apparaître un déficit global de 17 398,57 €, les deux sections confondues.

Assainissement → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 10 569,62 € et pour la section d'investissement un besoin de financement de 6 121,43 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 6 121,43 € en investissement et de reporter 4 448,19 € en excédent de fonctionnement.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 343 658,65 € et pour la section d'investissement un déficit de 85 284,57 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 85 284,57 € et de reporter la somme de 258 374,08 € en fonctionnement.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

Vote des budgets primitifs 2020 : (Adoptés à l'unanimité)

Lotissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 17 400 € pour la section de fonctionnement et à 10 866 € pour la section d'investissement.

Madame le maire informe le conseil municipal que le budget annexe du Lotissement a été ouvert par délibération en date du 14 avril 2005 afin de répondre à la création du lotissement situé vers l'école, rue des écoliers. Elle précise que tous les lots sont à ce jour vendus et que ce budget n'aura plus lieu d'exister, une fois les dernières écritures comptables exécutées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la clôture du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2020 ;
- décide la reprise des résultats dans le budget de la commune au 31 décembre 2020 ;
- mandate Madame le Maire pour prévenir les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA ;
- mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Assainissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 26 300 € pour la section de fonctionnement et à 252 315 € pour la section d'investissement.

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement étant terminés, il convient de fixer la durée d'amortissement des travaux et des subventions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 60 ans, comme celle appliquée actuellement.

Commune → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 635 141 € pour la section de fonctionnement et à 384 808 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît les travaux de voirie à Chirat et l'achat de matériel.

Devis broyeur :

En fait, il a été procédé à la réparation pour une somme de 270 € (soudure de l'axe). La peinture de la pièce sera envisagée.

Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire présente l'état de notification 1259. Elle précise qu'il n'est pas possible cette année de modifier les taux car la date limite était fixée au 3 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

taxe foncière bâti : 11 % pour un produit de 43 296 €

taxe foncière non bâti : 33,52 % pour un produit de 46 995 €.

Convention avec SDE pour dissimulation des réseaux Basse Tension sur poste « Les Brosses » :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la CEE Allier a été déléguée par le Syndicat Départemental d'Énergie 03 pour l'étude du projet de dissimulation des réseaux basse tension dans la rue des Brosses-Gouzol. La commune est concernée pour le camping municipal avec reprise de branchement impliquant pose de coffrets et réalisation d'une tranchée. Une convention est à intervenir avec le SDE 03.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et mandate Madame le Maire pour signer la convention.

Questions diverses :

Tarifs salle des fêtes : Madame le Maire propose qu'un tarif soit fixé à la journée. Après en avoir délibéré, les conseillers souhaitent que soit étudié par la commission travaux plusieurs tarifs, notamment avec ou sans cuisine. Propositions seront donc étudiées et faites ultérieurement.

Camping : La trésorière de Montmarault nous a indiqué que Monsieur Touzain ne peut pas être régisseur car il est adjoint. Il faut donc trouver quelqu'un d'autre. Demande sera effectuée auprès de personne extérieure au conseil. Par contre, Madame Duchatelet accepte d'être suppléante.

Retour sur réunions :

SDE : Une visite sera effectuée dans la commune pour expliquer le rôle du syndicat. Yves Simon a été réélu Président. Valérie Gorisse est suppléante au conseil syndical.

SIVOM Sioule et Bouble : Gérard Laplanche a été réélu président. Il a été procédé à l'installation des Vice-Présidents, au vote des indemnités et à la mise en place des commissions. Il a été évoqué la possibilité de reprise des services d'assainissement des communes.

CEG : Le syndicat gère la piscine et la cantine avec personnel. Le prix du repas est fixé à 3€22. Il a été procédé à l'élection du bureau, Madame Céline Letort est la nouvelle présidente.

Rendez-vous Entreprise ODO 3D de Voussac : Pour le site internet, si on conserve le site existant, il faut acheter un logiciel. L'espace d'hébergement actuel est faible ce qui fait que les photos ne sont pas très nettes. Monsieur Mexique effectuera un devis pour la création d'un site avec hébergement par une plate forme.

Commentry Néris Montmarault Communauté : Deux réunions ont eu lieu, une pour le vote du budget et une pour la mise en place des commissions. Madame le Maire s'est inscrite à la commission « développement du territoire ».

Bureau de vote : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Préfecture que le bureau de vote pour les prochaines élections soit établi à la salle des fêtes.

Commission révision liste électorale : Madame Valérie GORISSE est nommée déléguée à cette commission.

Réunion BTM : Il semblerait que des quantités aient été facturées mais pas réalisées. Le maître d'œuvre a dit que des travaux ont été effectués en plus. Il leur a été demandé d'établir un relevé.

Isabelle BIDET	
Brigitte DUCHATELET	
Valérie GORISSE	
Eric MARTIN	
Delphine MAZEROLLE	
Jean-François MONCOUYOUX	
Abraham MOUSSALI	
Dimitri TOUZAIN	
Maxime VALERY	